

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR : LE DÉFI DES CLASSEMENTS

Dans un domaine où évaluation, notation et classement font partie du quotidien, il est étonnant de constater que l'évaluation de l'évaluateur, c'est-à-dire des établissements d'enseignement supérieur, est une problématique récente.

Dans son rapport intitulé « Enseignement supérieur : le défi des classements », M. Joël Bourdin (UMP, Eure), Président de la Délégation du Sénat pour la Planification, tire les enseignements des classements internationaux, dont le succès est particulièrement retentissant en France. L'objectif de placer deux établissements dans les 20 premiers mondiaux, et 10 parmi les 100 premiers témoigne de la légitimité accordée, au plus haut niveau, à cette forme d'évaluation.

Or les classements internationaux ne reflètent qu'imparfaitement la réalité. Leur intérêt tient davantage à leur effet mobilisateur qu'à leur valeur intrinsèque. S'ils suscitent un tel engouement, c'est qu'il règne par ailleurs une grande opacité sur les performances de nos établissements d'enseignement supérieur. Celle-ci est regrettable : elle crée des asymétries d'information préjudiciables à l'efficacité et à l'équité ; elle laisse libre cours à des classements qui, bien que critiquables, ont un réel impact sur les acteurs de l'enseignement, comme le montre l'enquête réalisée par le rapporteur auprès des chefs d'établissements français.

Ce constat étant effectué, le rapport esquisse les contours d'un véritable système d'information public, susceptible de produire des classements « à la carte », qui regrouperait toutes les informations utiles aux étudiants, aux chercheurs, à l'ensemble des acteurs du monde universitaire, aux pouvoirs publics ainsi qu'aux entreprises.

I – La qualité dans l'enseignement supérieur : un défi économique, une demande sociale

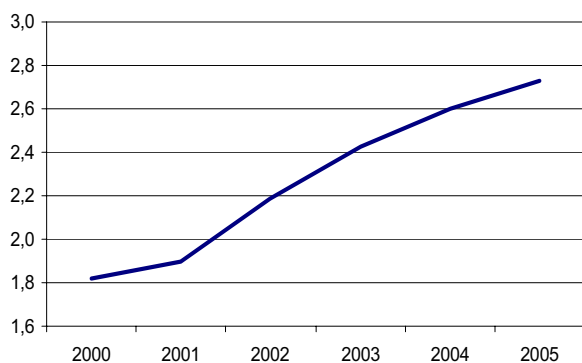
Le succès récent des classements dans le domaine de l'enseignement supérieur découle de l'attention croissante accordée à ce niveau d'éducation, dans un contexte de mondialisation engendrant une concurrence accrue.

➤ Enseignement supérieur : un essor sans précédent

De nombreuses études s'accordent à souligner que le cadre institutionnel le plus favorable à la croissance économique diffère en fonction du degré de développement d'un pays. Il existerait notamment un seuil de développement au-delà duquel, pour stimuler la croissance, il conviendrait d'investir dans l'enseignement supérieur, davantage que dans le secondaire. Par ailleurs, le lien entre enseignement et croissance n'étant pas automatique, mais conditionnel, de nombreux pays s'interrogent sur la qualité de leur enseignement supérieur.

L'enseignement suscite par ailleurs une demande accrue : le nombre d'étudiants inscrits dans les pays de l'OCDE a crû de 5,1 % en moyenne annuelle, entre 1991 et 2004.

Nombre d'étudiants étrangers scolarisés dans le monde
(En millions)



La mobilité internationale des étudiants a par ailleurs fortement augmenté (+ 50 % depuis 2000).

La France, qui accueille 9 % des étudiants en mobilité, figure au nombre des pays les plus concernés par le phénomène, même si elle est devancée par les pays de langue anglaise.

➤ Une demande croissante d'évaluation

L'essor sans précédent de l'enseignement supérieur, et les enjeux financiers associés, ont fait de l'évaluation une préoccupation croissante des pouvoirs publics et des individus. Plusieurs initiatives tendant à promouvoir l'« assurance qualité » ont été lancées. A l'échelle européenne, cette préoccupation s'est inscrite depuis 1999 dans le cadre du **processus de Bologne**.

L'harmonisation internationale de l'assurance qualité a accompagné et encouragé l'amélioration des dispositifs nationaux. De nombreuses réformes ont été engagées à l'étranger. Les réponses apportées à un questionnaire, adressé par le rapporteur à plusieurs ambassades de France, ont mis en évidence **l'émergence d'un modèle commun aux grands pays industrialisés**, également à l'œuvre dans d'autres secteurs économiques, sociaux et culturels, qui est celui de la **régulation par des agences indépendantes**. Ce mouvement s'est traduit, en France, par la création de l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES) en 2006.

Dans ce contexte, la légitimité des classements d'universités devient un problème à part entière : procédant d'une volonté de quantifier la qualité, **ils ont une lisibilité forte, mais au prix de simplifications** qui altèrent leur interprétation.

II – Les classements d'universités : peut-on classer les classements ?

➤ Une multitude de classements aux méthodes variées

Les classements sont le résultat de combinaisons subjectives d'indicateurs : **loin d'être scientifiquement « neutres »**, ils reflètent toujours des orientations de fond. Les principaux classements nationaux et internationaux ont d'ailleurs peu de points communs entre eux.



Le pionnier des classements universitaires est celui que publie **l'U.S News and World Report**, pour les universités des États-Unis, depuis 1983. Ce classement prend en compte de très nombreux indicateurs (notamment une évaluation par les pairs, la capacité à conserver les étudiants, la « valeur ajoutée » de l'université en fonction des caractéristiques des étudiants).

L'objectif initial du **classement de l'Université Jiao Tong de Shanghai**, apparu en 2003, était de situer les universités chinoises par rapport à leurs homologues internationales, à partir de données comparables et vérifiables par tous, ce qui constitue la principale force de ce classement.

Les indicateurs employés (nombre de prix Nobel et de médailles Fields, nombre d'articles de référence au niveau international...) concernent **uniquement la recherche**, à l'exception de toute considération de l'enseignement dispensé et des autres débouchés professionnels.



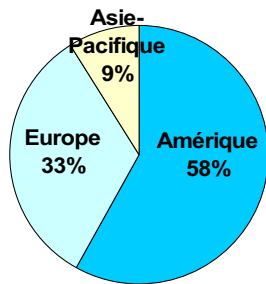
Institute of Higher education (Université Jiao Tong de Shanghai), auteur du « classement de Shanghai ».

Le **classement britannique du Times Higher Education** est, quant à lui, fondé sur une évaluation, non seulement de la recherche, mais aussi de l'enseignement. Sa philosophie est fondamentalement différente de celle du classement de Shanghai, car il prend aussi en compte les opinions d'experts académiques et de recruteurs, donc la réputation des établissements.

D'autres classements internationaux ont été publiés, notamment celui de **l'Ecole des Mines de Paris**, qui réagit aux deux précédents en se fondant sur un indicateur unique : le nombre d'anciens étudiants figurant parmi les dirigeants exécutifs des 500 plus grandes entreprises mondiales par le chiffre d'affaires.

➤ Quels enseignements tirer des classements ?

Classement de Shanghai
Répartition par continent des 100 premières universités



Les universités des États-Unis occupent 54 des 100 premières places du classement de Shanghai, et 37 des 100 premières places du classement du Times Higher Education. La France est 6^{ème} du classement de Shanghai par pays, et 10^{ème} du classement anglais par pays.

Les résultats des universités françaises ne sont pas meilleurs si l'on considère, par ailleurs, les classements européens établis par l'université de **Leiden** sur des critères strictement bibliométriques. En termes d'impact notamment (nombre moyen de citations par publication corrigé en fonction des disciplines couvertes par l'université), **aucune université française ne figure parmi les 50 premières européennes. Seul le classement de l'École des Mines de Paris est favorable aux établissements français**, avec 5 « grandes écoles » dans les 10 premières places. Mais ce résultat est obtenu **au prix de l'absence de tout critère relatif à la recherche**, ce qui, incidemment, suggère que le fossé existant entre grandes écoles et universités est l'une des causes des faiblesses de la recherche française.

D'après une étude du think-tank européen Bruegel¹, les classements promeuvent un certain modèle universitaire fondé sur l'autonomie d'établissements disposant de moyens à la hauteur des ambitions qu'un pays industrialisé peut légitimement se donner en matière de recherche. **En augmentant les moyens alloués à l'enseignement supérieur, et en réformant son système universitaire, la France tend à s'aligner sur le modèle promu par les classements, qui ont ainsi un incontestable effet mobilisateur.**

III – L'utilité des classements : d'un mal peut-il surgir un bien ?

➤ L'impact excessif d'un instrument imparfait

A l'étranger, notamment aux États-Unis et au Royaume-Uni, l'impact des classements sur les comportements des acteurs est démontré par plusieurs études. Cet impact est perceptible, en France, au travers de l'objectif d'avoir deux établissements français classés dans les 20 premiers mondiaux et 10 parmi les 100 premiers.

L'enquête réalisée par le rapporteur auprès des dirigeants d'établissement français, a permis d'évaluer l'influence des classements internationaux.

**Perception des classements par les établissements d'enseignement supérieur français :
une enquête du Sénat**

106 dirigeants d'établissement français ont été interrogés. 75 % ont répondu. Parmi ceux qui ont répondu :

- 71 % jugent le classement de Shanghai utile ;
- 61 % ont pour objectif explicite d'améliorer leur rang dans le classement de Shanghai ;
- 83 % ont pris des mesures concrètes destinées à améliorer leur rang dans les classements internationaux.

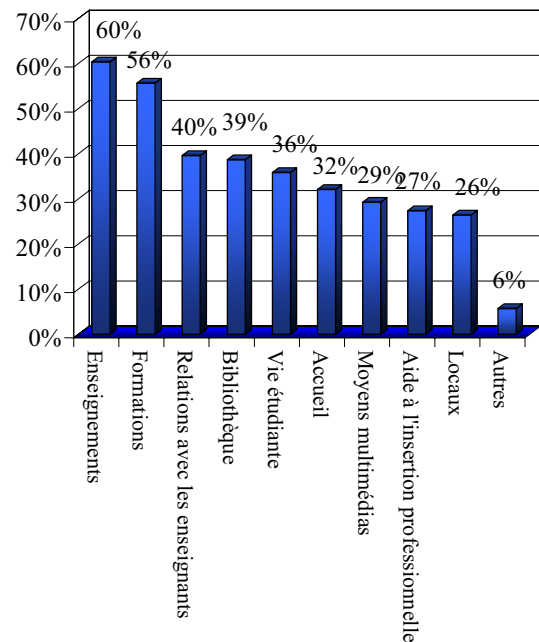
Néanmoins :

- 15 % pensent que le classement de Shanghai est nuisible ;
- 31 % déclarent ne pas connaître leur place dans ce classement ;
- 24 % ne connaissent pas les indicateurs et le classement du « Times Higher Education ».

L'enquête a aussi porté, **plus largement, sur l'évaluation** : une majorité d'établissements déclare faire évaluer par leurs étudiants, sur une base harmonisée, la qualité des enseignements et des formations. En revanche, seule une minorité déclare faire évaluer sur une base harmonisée d'autres aspects de la vie universitaire (vie étudiante, bibliothèque, aide à l'insertion professionnelle), ce qui témoigne des progrès restant à accomplir.

S'agissant du suivi du devenir professionnel des étudiants, l'enquête établit qu'il ne concerne chaque formation que dans 58 % des établissements, et que la périodicité de ces enquêtes, ainsi que leurs formats, sont très variables. **Si l'on veut pouvoir comparer des données comparables, il sera indispensable d'instaurer, à l'avenir, davantage de cohérence dans les pratiques des établissements.**

Établissements déclarant faire évaluer par les étudiants sur une base harmonisée (en % des établissements) :



L'impact des classements est donc certain. Mais est-il satisfaisant d'accepter ainsi des règles fixées de façon exogène, par des acteurs dont la légitimité n'est pas évidente ?

➤ Comment contourner les pièges des classements

La **critique des classements** porte, d'une part, sur la **légitimité de la mesure**, et, d'autre part, sur la **pertinence de la méthode**. Le rôle central de la **bibliométrie** dans les classements actuels est problématique en raison des **lacunes des bases de données utilisées**, notamment dans le domaine des sciences humaines et sociales, et de la **focalisation sur le nombre d'articles et de citations**, au détriment des autres débouchés de la recherche et de toute considération de l'enseignement.

La France souhaite aujourd'hui jeter les bases d'un **classement sur des critères communs européens**, susceptible d'améliorer l'information du public, tout en favorisant la mobilité des étudiants et des chercheurs. **Toutefois, la transparence du système d'enseignement supérieur français pourrait être considérablement améliorée, dans des délais assez rapides, sans attendre la production d'indicateurs harmonisés européens.**

Les intérêts en cause, et les risques de dérives, justifient de **confier cette tâche à un organe de régulation public indépendant**, tel que l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES). **De nombreux indicateurs existent**, notamment dans le cadre des contrats entre État et établissements. **Ils mériteraient d'être exploités au service du public. D'autres indicateurs devraient être construits et publiés**, notamment des indicateurs bibliométriques améliorés (actuellement en cours d'expérimentation par l'Observatoire des Sciences et Techniques) et des indicateurs de « valeur ajoutée » des établissements. Cette évolution implique de **mettre à disposition de l'agence d'évaluation les services producteurs d'indicateurs**, ce qui ne ferait, au demeurant, que poursuivre la logique ayant abouti à la mise en place d'une évaluation indépendante.

Centraliser la production d'indicateurs devrait permettre leur mise à disposition du public, dans des délais rapides, par exemple **sous la forme d'un portail Internet fournissant des données comparables entre établissements et permettant des classements « à la carte »**, en fonction des priorités de chacun. **Le mythe de l'uniformité doit ainsi être brisé, non pour établir des hiérarchies univoques, mais pour identifier les forces et faiblesses de chacun et tirer l'ensemble du système vers le haut.**

¹ Aghion, P. et al. (2007)

